

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 mai 1863

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (488r, 489v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 mai 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/42174>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 mai 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

# Description

Résumé Sur le litige commercial opposant Godin à Pinart et Cie. Godin rappelle à Delpech qu'il offrait à Pinart et Cie une somme pour acquérir la fonte et mettre fin au litige et qu'il a écrit à leur avocat Gérard qu'il offrait la somme de 30 500 F pour rentrer en possession des 50 tonnes de fonte. Il informe Delpech que la fonte lui a été livrée, mais qu'après essai, il renonce à donner suite au projet de transaction et lui explique que la fonte séquestrée à Vadencourt et provenant du bateau

L'Inconstant est de mauvaise qualité et que Pinart et Cie vont devoir lui verser l'indemnité prévue pour non-livraison de fonte de bonne qualité si l'affaire de poursuit sur le plan judiciaire. Il expose les conditions auxquelles il accepterait une transaction avec Pinart et Cie, dont la reprise par Pinart et Cie du bateau séquestré et le paiement par Godin des 5 tonnes dont il a fait l'essai. Il demande à Delpech de communiquer ces conditions à l'avoué et à l'avocat de Pinart et Cie.

Notes La lettre n'est pas de la main de Godin

## Mots-clés

[Arbitrage \(droit\)](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Gérard, Adolphe](#)
- [Pinart et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

---